

Commission d'Appels d'Offres du 21 mai 2024

Mairie de Vagney – Salon d'honneur – 18h30

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Daniel JOMARD, Ludovic VINCENT, Karine CLAUDE, Philippe CUNY, Michaël ROHR, Cédric PIERREL.

Etaient excusés : Jean-Michel MARTIN.

Services : Rémi DECOMBE.

Objet : Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux.

1°/ Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux (lot n°3) – attribution suite à négociation :

a) Données du marché

Date limite de réception des offres : vendredi 26 avril 2024 à 18h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 06 mai 2024, 18h00.

Publication : lundi 15 avril 2024, site internet communal, plateforme de dématérialisation SPL X-DEMAT.

Objet du marché : travaux de réfection des toitures des ateliers municipaux – lot n°3 panneaux photovoltaïques, reconsultation suite à déclaration sans suite de la consultation initiale.

Durée : 16 semaines de travaux au maximum.

Estimation du coût des travaux : 56 400 € TTC.

Une prestation supplémentaire éventuelle à chiffrer, estimée à 960,00 € TTC (module de suivi de la production/consommation depuis un mobile, tablette, pc...).

Suite à la nouvelle consultation le matériel retenu a bien reçu l'avis technique permettant une mise sur le marché.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix : 45 %

- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 55 %

b) Offres reçues

Société candidate	Date de dépôt	Format de l'offre	Lot	Montant € TTC
SARL Lor'solaire	19/04/2024	électronique	3	52 230,49 €
I ELEC	25/04/2024	électronique	3	47 997,12 €
SARL Manens Elec	26/04/2024	électronique	3	41 880,00 €
AFONSO SA	26/04/2024	électronique	3	55 301,95 €

Au vu de ces chiffres, la société moins-disante est la société Manens Elec.

Par rapport à la précédente consultation, les mêmes entreprises ont répondu sauf l'entreprise CUNIN.

Néanmoins, l'analyse des offres est nécessaire afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, et de définir si une négociation est opportune avant attribution.

c) Analyse des offres après négociation

Concernant les documents de candidatures, certains dossiers étaient partiellement incomplets, ce qui peut toutefois être régularisé en cours de négociation si la commission d'appels d'offres le décide en conformité avec le code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres a proposé d'engager la phase de négociation avec les trois entreprises les mieux classées (Manens, I Elec et Lor'solaire) et de demander à chacune des entreprises les pièces complémentaires manquantes à leur dossier.

Suite à cette phase de négociation, les entreprises Manens et Lorsolaire ont complété le contenu de leur offre, mais pas l'entreprise I-ELEC.

Sur le critère du prix les nouvelles propositions sont les suivantes :

Société candidate	Lot	Montant € TTC initial	Nouveau montant € TTC
SARL Lor'solaire	3	52 230,49 €	51 600,00 €
I ELEC	3	47 997,12 €	46 887,60 €
SARL Manens Elec	3	41 880,00 €	41 880,00 €

Sur le critère de la valeur technique, il ressort que :

- l'entreprise MANENS justifie de sa capacité au regard des chantiers déjà réalisés et notamment d'une centrale de 55kWc installée en octobre 2023.
- l'entreprise LORSOLAIRE complète son offre avec le planning accepté.

Ces modifications font apparaître le classement suivant pour les entreprises :

Rang	Société candidate	Note sur 100
1.	Manens	92,00
2.	I-Elec	87,19
3.	Lor'solaire	80,52

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission d'appels d'offre propose :

- de retenir le classement proposé par le maître d'œuvre après analyse des offres puis phase de négociation ;
- de retenir l'offre de l'entreprise Manens.

2°/ Prochaines réunions :

Les réunions futures porteront notamment sur le marché public d'assurance communale.

La séance est levée à 18h45.

VAGNEY, Le 22 mai 2024,
Le Maire,
Didier HOUOT

